



Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

27/02/2012

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

2

Délivrance, mise à jour, modification et retrait des certificats de sécurité aux entreprises ferroviaires

- Partie A : à l'entreprise ferroviaire qui entreprend en Belgique sa toute première activité.
Ce certificat est valable dans tous les pays de l'UE. L'entreprise doit être en mesure de démontrer qu'elle dispose d'un système de gestion de sécurité.
- Partie B : l'entreprise ferroviaire doit être en mesure de démontrer qu'elle connaît et applique la réglementation nationale.
Chaque entreprise ferroviaire qui propose un transport en Belgique, doit disposer d'un certificat de sécurité partie B délivré par le SSICF.
- Supervision de la conformité des conditions de certification.



Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

3

Délivrance, mise à jour, modification et retrait de l'agrément de sécurité au gestionnaire de l'infrastructure

- Le gestionnaire d'infrastructure, Infrabel, doit démontrer qu'il:
 - Dispose d'un système de gestion de sécurité;
 - Effectue bien ses tâches pour le développement, l'entretien et l'exploitation de son réseau ferroviaire en toute sécurité .
- Supervision de la conformité des conditions de certification.



Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

4

Autorisation de mise en service des sous-systèmes et supervision de l'exploitation et de l'entretien

- Sur base :
 - D'une déclaration de conformité à l'égard de la réglementation nationale et internationale;
 - De l'intégration en toute sécurité des sous-systèmes, mutuellement, mais aussi dans le système ferroviaire;
- Le SSICF délivre une autorisation de mise en service.
- Supervision de l'exploitation et de l'entretien de sous-systèmes conformément aux exigences essentielles.



Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

5

Contributions dans le développement du cadre légal

- Collaborer au développement de la réglementation européenne technique sur la sécurité;
- Collaborer à l'élaboration de la réglementation nationale en matière de sécurité et aux amendements nationaux des spécifications techniques européennes;
- Rendre un avis conforme aux propositions du gestionnaire de l'infrastructure concernant les règles d'exploitation.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

6

Supervision du respect des règles de sécurité

- Contrôle de l'application des règles techniques et opérationnelles de sécurité;
- Inspection de l'application de la réglementation sur la sécurité;
- Audits sur la manière dont le système de gestion de la sécurité est appliqué;
- Suivi de l'exécution des avis émis par les organes d'enquête de l'UE.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

7

Certification du personnel de bord

- Délivrance, mise à jour et renouvellement de la licence nationale de conducteur et du certificat national d'accompagnateur;
- Délivrance, mise à jour et renouvellement de la licence européenne de conducteur de train et tenue à jour du registre prescrit par la Commission européenne;
- Supervision de l'usage correct de la licence et du certificat;
- Retrait d'une licence ou d'un certificat;
- Tenue à jour de la base de données contenant les licences nationales et les certificats délivrés.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

8

Reconnaissance et supervision des centres

- Reconnaissance de centres pour les examens médicaux et psychologiques sur le plan professionnel;
- Reconnaissance de centres de formation et des examinateurs;
- Supervision des examens après la formation professionnelle;
- Supervision des contrôles périodiques prévus relatifs à la connaissance professionnelle et à l'aptitude psychologique et médicale du personnel de bord;
- Mise à jour, renouvellement et retrait d'une reconnaissance;
- Tenue à jour de la base de données et de la page web relatives aux centres nationaux reconnus et aux examinateurs.



Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

9

Tenue à jour du Registre National de Véhicules (RNV)

- Est établi sur base de la décision de la Commission européenne;
- Contient tout le matériel de traction autorisé en Belgique;
- Contient tous les wagons de marchandises et les véhicules pour voyageurs inscrits en Belgique;
- En préparation : une connection de tous les registres nationaux de véhicules via l'agence ferroviaire européenne (ERA).



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

10

Reconnaissance d' "entités en charge de la maintenance"

- Reconnaissance d'entités en charge de la maintenance de véhicules ferroviaires, via le certificat de sécurité de l'entreprise ferroviaire ou via l'agrément de sécurité du gestionnaire d'infrastructure;
- Supervision des entités en charge de la maintenance, certifiées par l'autorité de sécurité et qui tombe sous le système de l'autocertification.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

11

Collaboration avec l'ERA et collaboration mutuelle entre les autorités de sécurité

- Participation à la concertation organisée par l'ERA;
- Collaboration avec l'ERA dans l'élaboration de recommandations pour la Commission européenne en matière de sécurité et d'interopérabilité;
- En collaboration avec l'ERA, soutenir le secteur ferroviaire dans l'application de la réglementation européenne;
- Participation à la concertation que l'ERA organise en collaboration avec les autorités de sécurité de l'UE et les organes d'enquêtes.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

12

Collaboration avec l'ERA dans l'établissement des bases de données européennes "sécurité et interopérabilité"

- Réglementation de sécurité technique et nationale;
- Déclaration de conformité de la partie interopérable;
- Déclaration de vérification de sous-systèmes/véhicules;
- Registre européen de certificats de sécurité;
- Registre de licences européennes de conducteur de train;
- Registre virtuel de véhicules autorisés;
- Catégories de véhicules autorisés;
- Identification des détenteurs de véhicules;
- Indicateurs de sécurité communs;
- Alarmes de sécurité ponctuelles.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

13

Représentation de la Belgique en tant qu'état membre auprès de la Commission européenne

- Assistance technique de la direction Réglementation du Rail, auprès du Railway Interoperability and Safety Committee de la Commission européenne;
- Participation aux workshops de la Commission et du Railway Interoperability en Safety Committee;
- Organisation de la concertation au sein du secteur ferroviaire belge sur les propositions de la Commission européenne concernant l'exécution de la directive relative à la sécurité, à l'interopérabilité et au conducteur de train.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

14

Le transport de marchandises dangereuses

- La Belgique est représentée dans les réunions internationales organisées par l'OTIF et la Commission européenne traitant du transport de marchandises dangereuses sur le rail;
- Supervision de l'application de règles de sécurité particulières relatives au transport de marchandises dangereuses sur le rail.



Royaume de Belgique

Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer

.be

Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

15

Rédaction d'un rapport annuel

- Le SSICF utilise pour son rapport annuel à l'ERA la structure préconisée par cette agence;
- La transmission électronique de ce rapport via :
 - Le site web du SPF Mobilité et Transports;
 - Les canaux de l'ERA.
- La transmission en version papier et/ou électronique vers:
 - Les autres autorités de sécurité;
 - Les stakeholders;
 - La présentation à la commission parlementaire spéciale.



Tâches de l'Autorité de Sécurité SSICF

16

Infliger des amendes administratives

- De par sa mission de supervision, le personnel du SSICF est détenteur d'un mandat d'officier de police judiciaire en matière de transport ferroviaire;
- En cas de certaines infractions à l'AR, le SSICF peut infliger une amende administrative :
 - À une entreprise ferroviaire;
 - Au gestionnaire d'infrastructure;
 - À un détenteur.

